

## AVIS PUBLIC

### Adoption du budget de l'année 2023 et du programme triennal d'immobilisations 2023-2024-2025

---

**AVIS PUBLIC** est par les présentes donné que le conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond tiendra une séance extraordinaire le **lundi 12 décembre 2022, à 19 h**, à la **maison de la Justice** située au 111, route des Pionniers à Saint-Raymond afin d'adopter le budget pour l'année 2022 ainsi que le programme triennal d'immobilisations pour les années 2023, 2024 et 2025.

Les délibérations du conseil et la période de questions lors de cette assemblée porteront exclusivement sur le budget et le programme des immobilisations conformément à l'article 474.2 de la *Loi sur les cités et villes*.

**La séance ordinaire du conseil municipal suivra immédiatement après la levée de la séance d'adoption du budget et du programme triennal d'immobilisations ce même soir.**

Donné le 29 novembre 2022.

La greffière,

Chantal Plamondon, OMA